FORMATION INITIALE SST

2 jours (14h) présentiel

Chez vous ou chez 2EPI

4-10 personnes

À partir de 150€ par per. / jour

PROGRAMME

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

• Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

• Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

• Participer à la maîtrise des risques par des actions de prévention

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

• Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

• Protéger de façon adaptée

• Examiner la victime pour déceler une urgence vitale

• Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime

• Secourir la victime de manière appropriée selon les cas :
La victime saigne abondamment, s'étouffe, se plaint d'un malaise, de brûlures, d'une douleur empêchant certains mouvements, d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, ne répond pas mais elle respire, ne répond pas et ne respire pas

SUPPORTS

Aide-mémoire, attestation de fin de formation et carte SST.

ENCADREMENT

2E.P.I.
6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com

Organisme de Formation habilité par l'INRS Formateur titulaire du certificat « formateur SST » valide.

OBJECTIFS

• Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail en portant secours à la aux victime(s)

• Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels

PÉDAGOGIE

• Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos, quiz) et d'exercices pratiques de mises en situation, appropriés aux différents cas pouvant être rencontrés dans l'entreprise

• Plan d'intervention SST, Plan d'action prévention, matériel de simulation et d'apprentissage : mannequins de formation (adulte, enfant, nourrisson), Défibrillateur de formation avec accessoires, matériels pour les exercices, matériel d'entretien et de désinfection

VALIDATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives, dans leur intégralité, peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. La validité de ce certificat national est fixée à 2 ans et la prolongation de celui-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC SST) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives de celui-ci.

CERTIFICAT QUALIOPI

Notre exigence qualité est la vôtre. La certification QUALIOPI prouve notre engagement à vos côtés.

Consulter le certificat

PRÉREQUIS	PUBLIC	LOGISTIQUE	ACCESSIBILITÉ
Aucun	Toutes personnes désirant devenir SST	Salle équipée et spacieuse permettant la réalisation des exercices	Personne en situation de handicap : nous contacter

CADRE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ

L'activité de Sauveteur-Secouriste du Travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entre-prise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Cette mis-sion répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (Art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (Art. R.4224-16) et la présence de secouristes (Art. R.4224-15).

2E.P.I.
6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com

L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

DÉLAIS D'ACCÈS

Le délais estimé pour le début de la prestation suite à la demande du bénéficiaire est de 3 mois en moyenne.

DURÉE, LIEU

14 heures en présentiel, réparties en 2 fois 7 h, réparties sur 1 ou plusieurs semaines. Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.
La formation est réalisée sur site client qui doit être en conformité sur l'accès aux personnes en situation de handicap compatible avec la formation ou sur notre pôle formation de Valence.
Cette formation se déroule exclusive-ment en présentiel (document de réfé-rence INRS).

ACCESSIBILITÉ

Si des stagiaires sont concernés par un handicap (moteur, sensoriel, visuel, mentale, physique) une étude sera effectuée au cas par cas par notre référent handicap pour vérifier si l'han-dicap du stagiaire est en adéquation avec la formation et si des solu-tions peuvent être mise en place pour lui permettre de suivre la for-mation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉPREUVE CERTIFICATIVE n° 1
(compétences 2, 3, 4 et 5)
Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en oeuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à une situation proposée.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE n° 2
(compétences 1, 6, 7 et 8)
Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve n° 1, le candidat devra répondre à un questionnement simple, portant sur sa connaissance du cadre règlementaire de l'ac-tivité SST et ses compétences en matière de prévention.
Si le candidat est certifié un certificat de SST sera délivré par 2EPI/INRS.

DURANT LA PÉRIODE PANDEMIQUE,
les mises en situation se feront en respectant les gestes barrières. Du matériel de protection sera à dispositions des participants. Le matériel pédagogique est désinfecté tout au long de la formation (Recommandations INRS version 03/11/2020). Depuis mai 2022, la ventilation artificielle est de nouveau possible en apprentissage. Pour ce faire 2EPI met à disposition des protections faciales individuelles.

TAUX D'OBTENTION - SST INITIALE

2024 : 98.1% de réussite

TAUX DE SATISFACTION QUALITÉ - SST INITIALE

2024 : 96.9% de satisfaction qualité liée à la formation

2E.P.I.
6 Rue Pierre Latécoère
26000 Valence
04 75 56 51 41
www.eralpro.com